

AIRE D'ACCUEIL DE CHAMBLY

Liste des pièces à fournir pour l'inscription sur l'aire d'accueil de Chambly. A noter que pour une prise en compte de votre dossier, aucune pièce ne doit manquer :

- Une pièce d'identité : carte d'identité ou titres de circulation en cours de validité,
- Une attestation CAF de moins de 3 mois ou tout autre papier indiquant des revenus réguliers (CNAV, feuille d'imposition, retraite, autres...)
- Livret de famille (enfants),
- Une attestation de contrat d'assurance de personne offrant des garanties en cas de dommages corporels et matériels,
- Carte grise et assurance du véhicule tractant,
- Carte grise et assurance de la caravane de plus de 750 kg,
- Le régisseur réalise une copie de ces documents.
- En cas de possession d'un animal domestique, son carnet de vaccination.

A noter qu'une fois admis, dès votre arrivée auprès du régisseur, vous devrez vous acquitter d'un dépôt de garant d'un montant de **150€**.

Une avance sera également demandée pour les consommations d'eau (4,43€/m³), d'électricité (0,18Kwatt) et la location de l'emplacement (3€).

Ces tarifs sont ceux applicables à partir du 1^{er} septembre 2021 et sont évolutifs.

L'ouverture de l'aire est prévue à la mi-septembre 2021, des précisions seront apportées une fois votre candidature acceptée durant le comité de pilotage prévu en septembre 2021.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS AU 30 JUILLET 2021